



Comité de Concertation des Producteurs

EDF SEI



17 juillet 2024

Ordre du jour

1. Actualités des raccordements

Tableau de bord par DR et segments	Délégation Réseau
Zoom sur le S24 et l'AO 23	Délégation Management de l'Energie
S2REnR : Etats Techniques et Financiers des + Zones concernées par la saturation des capacités	Délégation Réseau

2. Concertations en cours ou à venir

Guichet stockage : Suite des travaux et préparation du prochain guichet	Délégation Régulation
GT limitations des producteurs PV	Délégation Management de l'Energie
Travaux sur le modèle de Card-i HTA	Délégation Réseau
Programme IPS	Délégation Réseau
Liste des notes de DTR à venir (IPS, guichet stockage, procédure racco inf 36 ...)	Tous

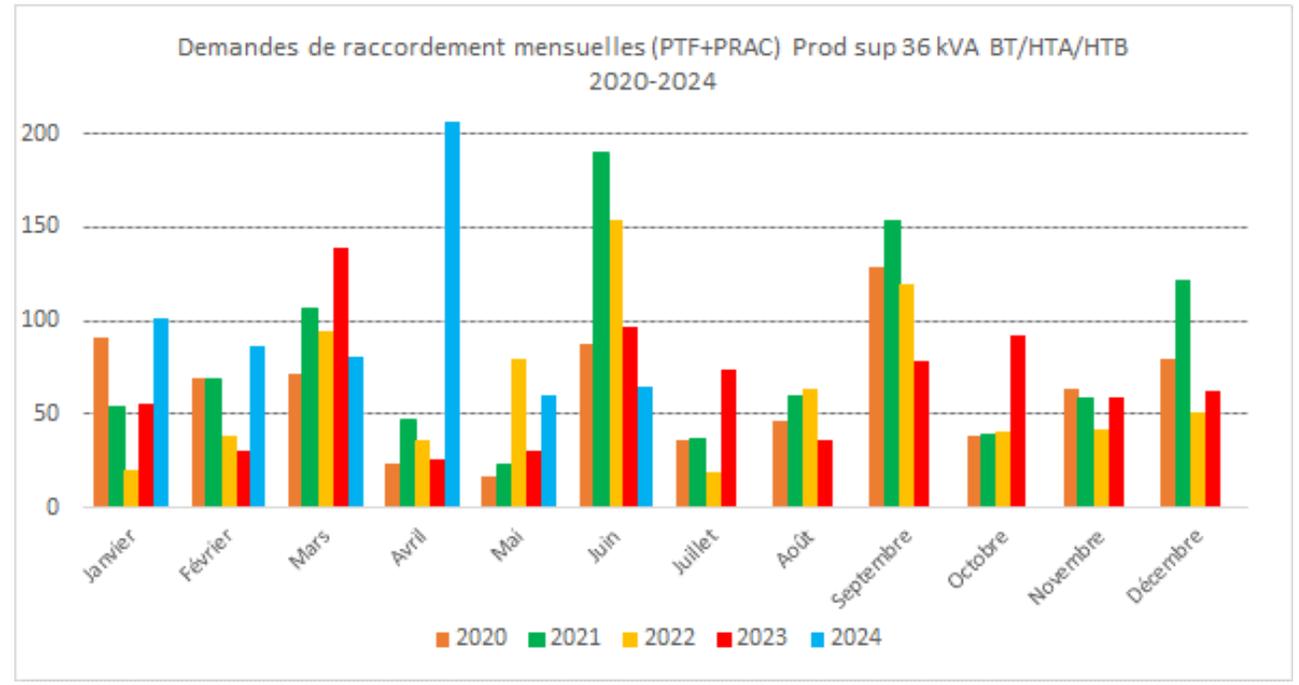
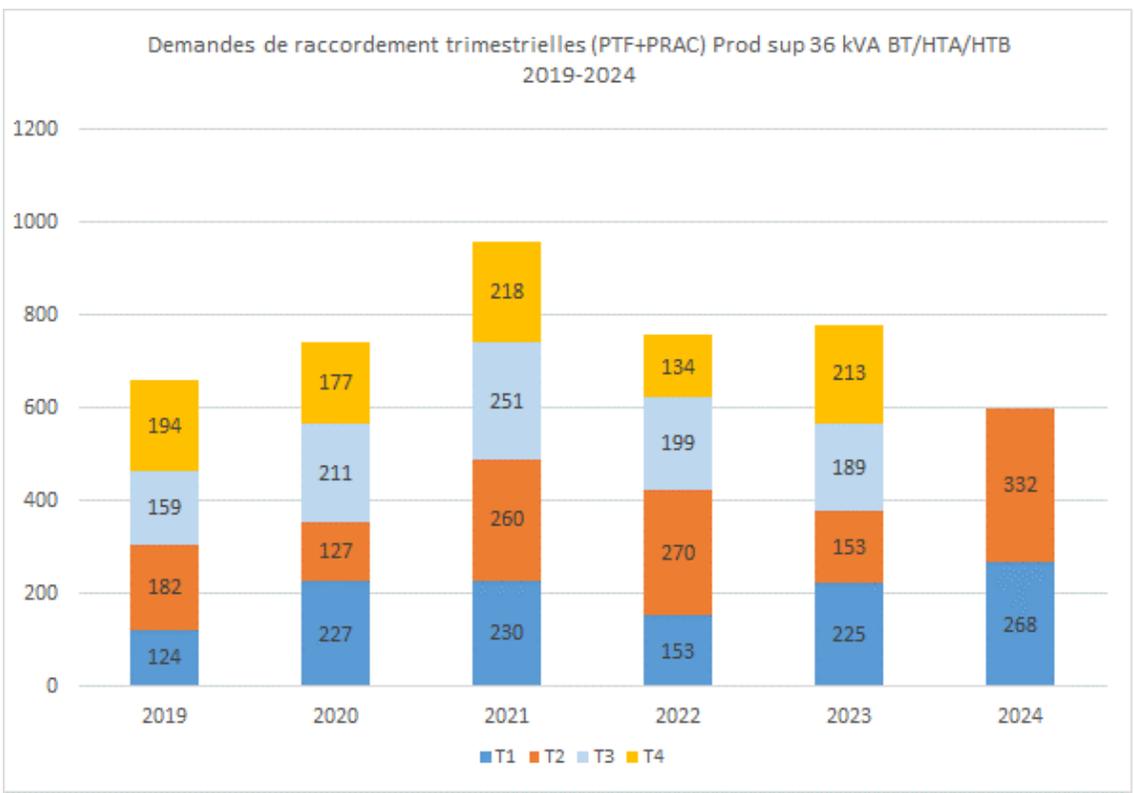
Tableau de bord des raccordements

Dynamique des demandes de raccordement Producteurs SUP 36 kVA BT/HTA/HTB (maj au 1er juillet 2024)

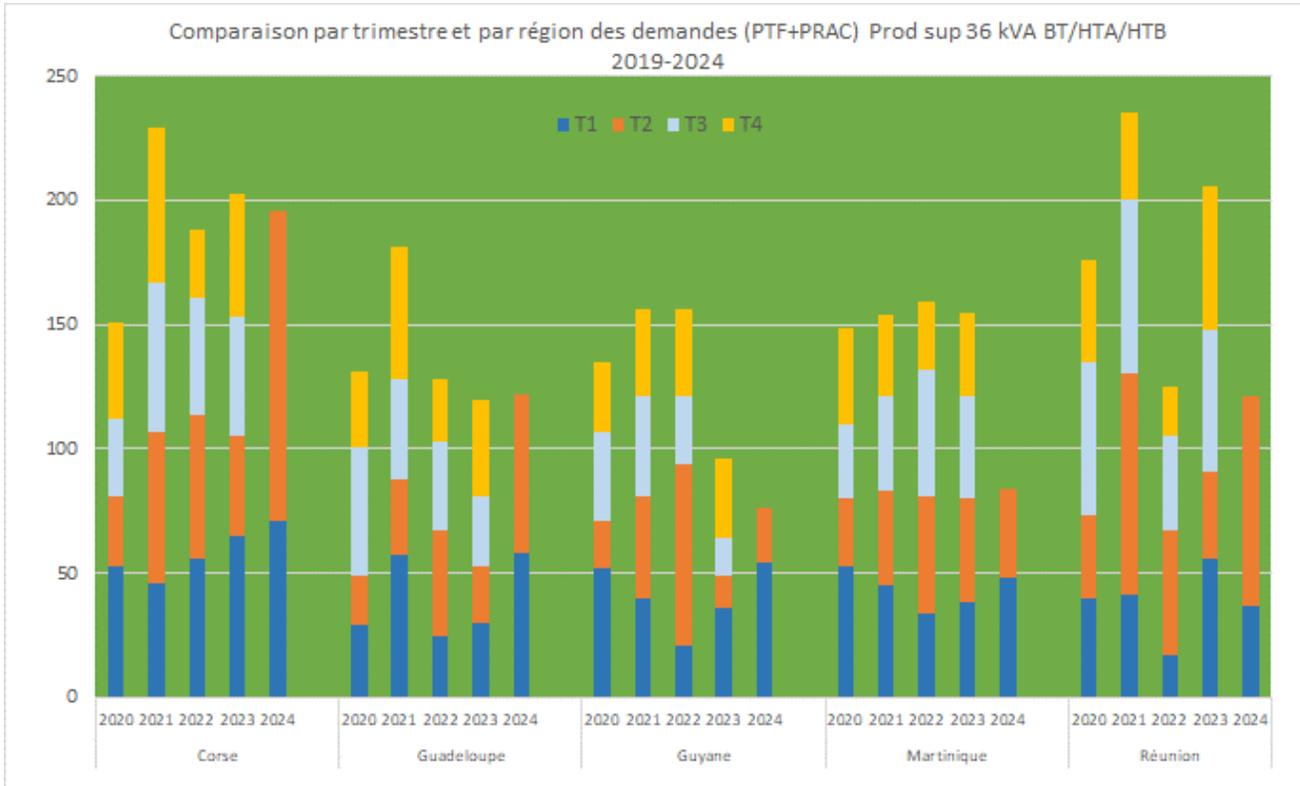
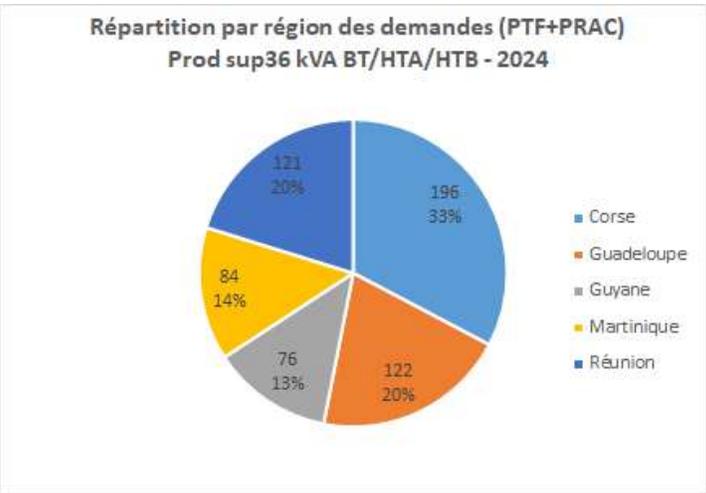
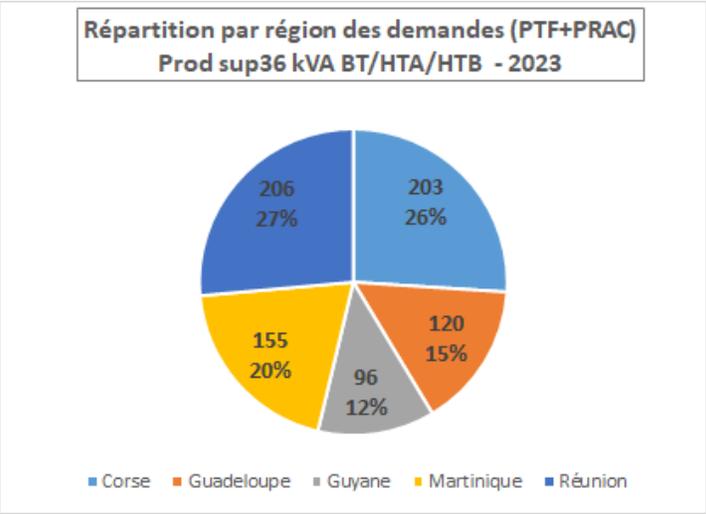
Impact constaté du S24 sur le volume des demandes : +66% par rapport au trimestre de référence de 2023

En 2024, à fin juin, l'ARD a validé 600 demandes dont 90 HTA. Le tarif S24 a été publié le 17 janvier 2024.

Point sur la tenue des délais en 2024 (BT et HTA) :
88% des PTF ont été envoyées dans les délais



Dynamique par région des demandes de raccordement Producteurs SUP 36 kVA BT/HTA/HTB



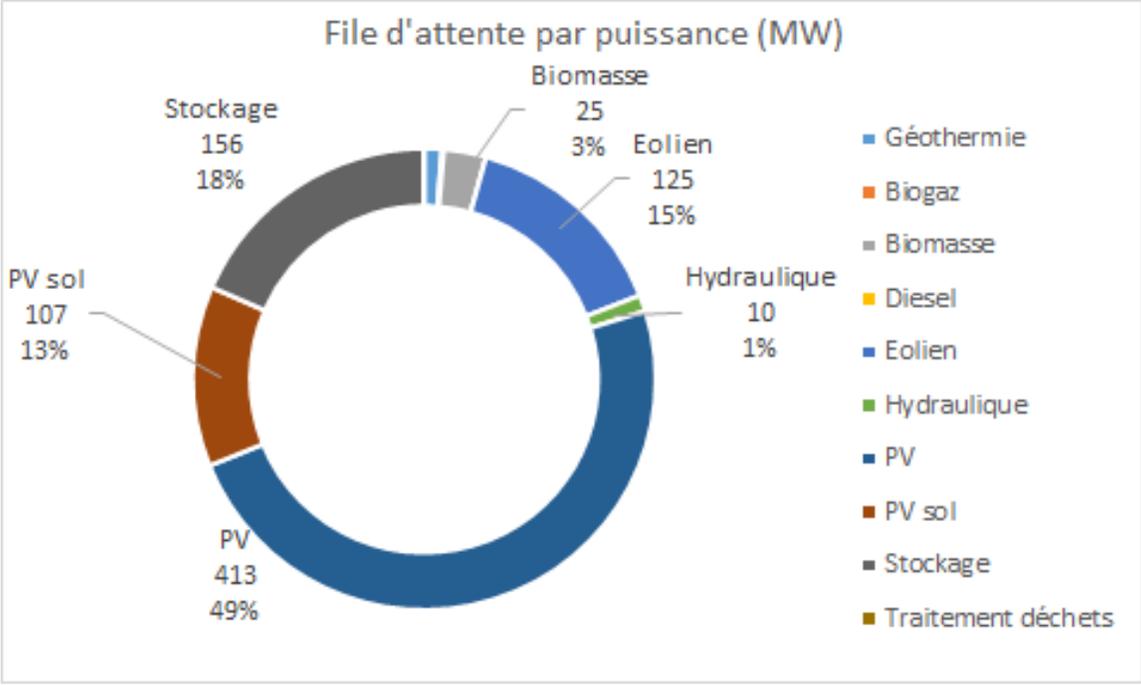
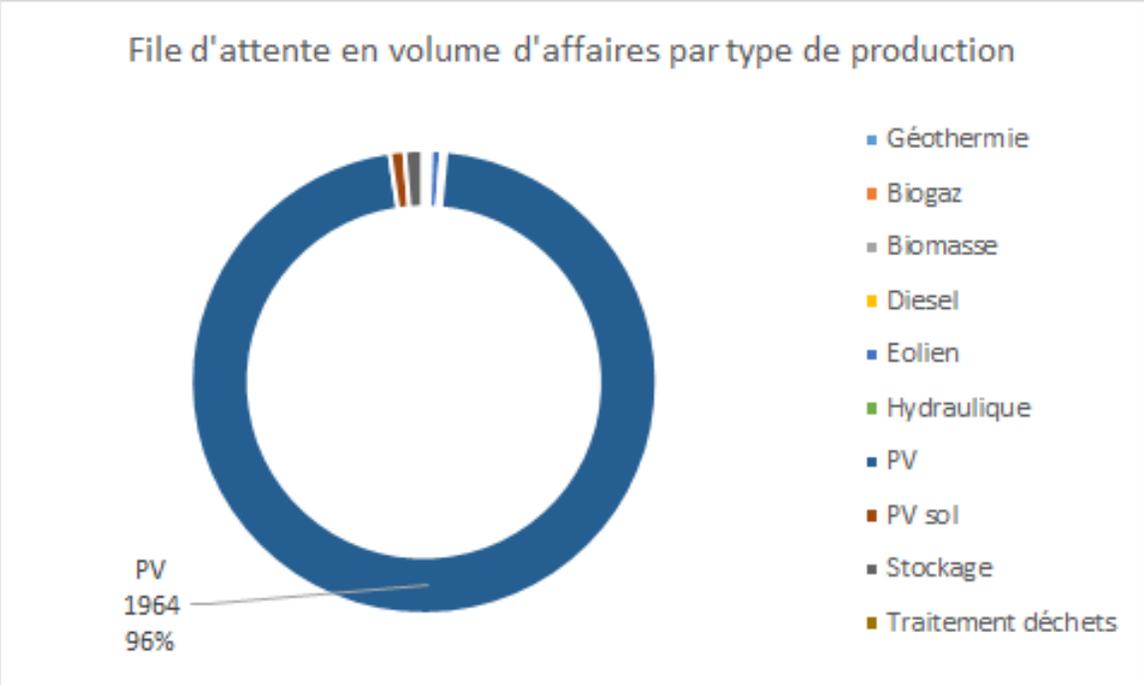
- En 2024 :**
- ✓ La Corse a capté **33 %** des demandes.
 - ✓ La Guadeloupe : **20 %**
 - ✓ La Martinique : **14 %**
 - ✓ La Réunion : **20 %**
 - ✓ La Guyane : **13 %**



Volume des affaires en file d'attente (hors HTB)

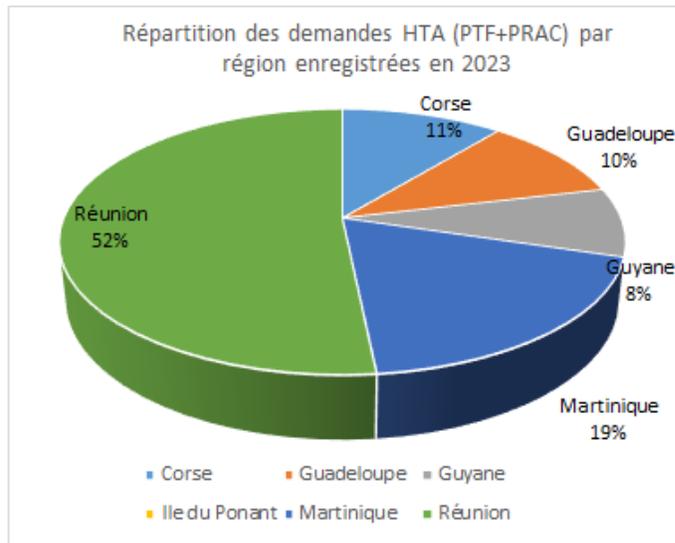
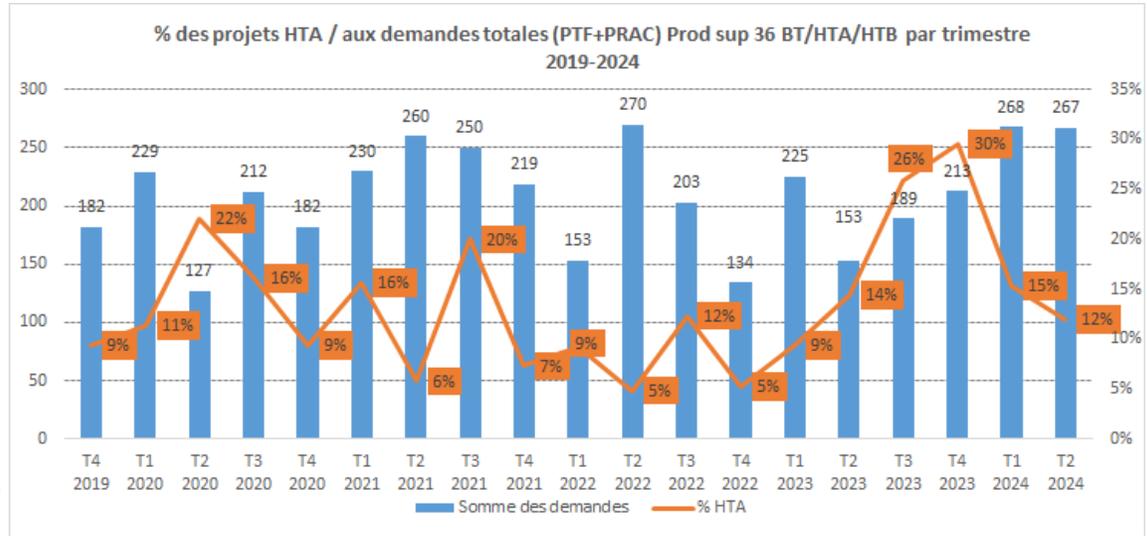
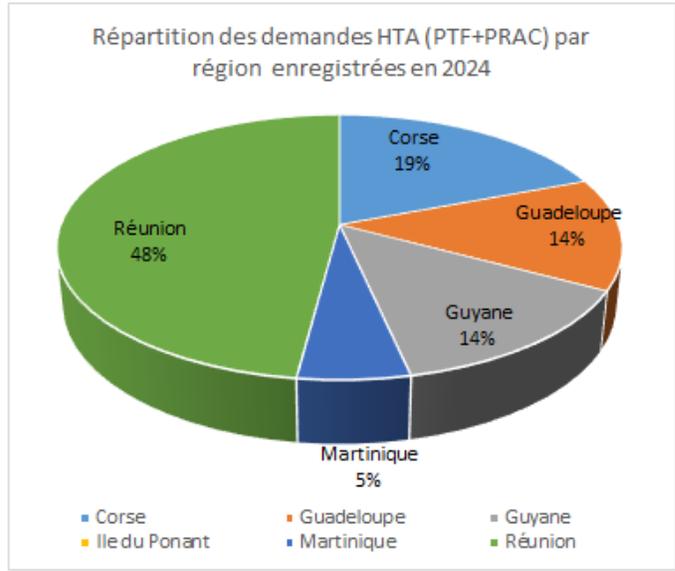
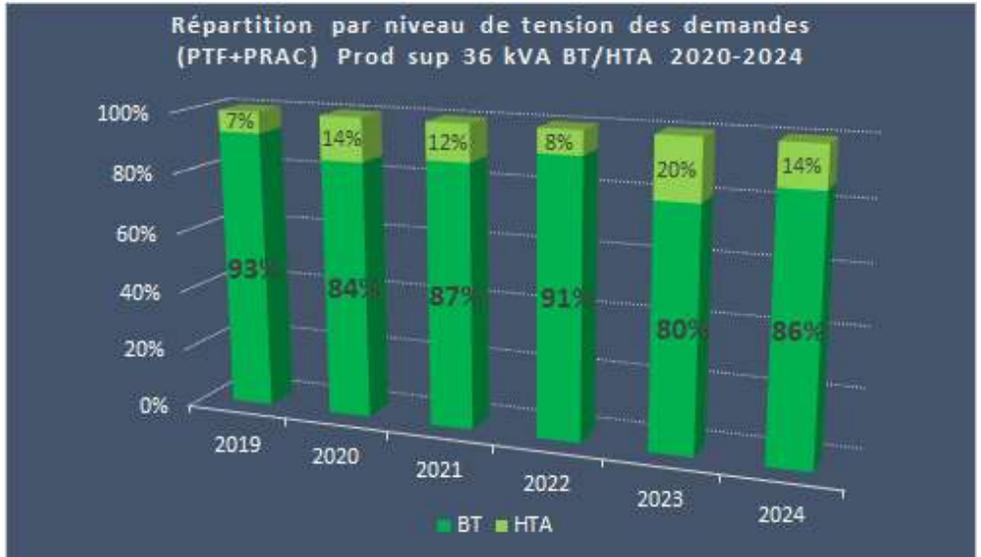
Au 1^{er} juillet 2024 :

- ✓ 2043 projets sont en file d'attente, pour une puissance totale réservée de **848 MW**
- ✓ Sur l'ensemble des demandes producteurs sup 36 kVA présents en file d'attente, le **PV** représente **97%** des 2043 projets pour une puissance réservée de **520 MW**



Zoom sur les demandes des producteurs HTA

- ✓ En 2024, nous avons enregistré 91 nouvelles demandes HTA (PTF+PRAC)
- ✓ 194 projets HTA sont présents en file d'attente pour une puissance réservée de 645 MW



Zoom S24 et A023

S24

Le S24 prend pour les demandes de raccordement complétées à partir du 18 janvier 2024 le relais du S17.
Trame validée par la DGEC le 15/07.

Evolutions principales :

- 500 kWc à la place de 100 kWc
- possibilité de choisir entre vente en totalité (rémunération en €/MWh seulement) et vente en surplus (prime en €/Wc et tarif en €/MWh minoré)
- 24 mois max entre DCR et achèvement pour ne pas avoir de réduction de contrat – réduction = ~~3x~~ retard
- attestation sur l'honneur de ne pas avoir déjà demandé le raccordement de l'installation dans les 18 mois précédents
- ouverture dans les îles de Sein, Molène, Chausey et Ouessant... et Saint Pierre et Miquelon mais avec tarif nul en attendant un objectif PPE non nul sur le solaire
- ombrière explicitement autorisée
- possibilité de faire de l'autoconsommation collective
- obligation de souscrire un TRV pour les consommations

Et toujours :limitations, attestations...

AO 2023

Seulement 50 MWc
lauréats pour 99 MWC
appelés.

Quelles en sont les raisons
?

	Puissance cumulée appelée pour chaque période (MW)		
	Famille 1	Famille 2	TOTAL
Corse	10,0	15,0	25,0
Guadeloupe	6,0	8,0	14,0
Guyane	3,0	4,5	7,5
La Réunion	13,0	19,0	32,0
Martinique	5,5	8,5	14,0
Mayotte	3,0	3,5	6,5
TOTAL	40,5	58,5	99,0

Trame de contrat à concerter : en amont de la concertation des évolutions sont-elles
souhaitées ?

Nous allons repartir des trames S24 et AO19 validées

Etat des lieux des S2REN



Etats techniques et Financiers des SRR(R)EnR

CCP du 17 juillet 2024

BTF Corse

07 juin 2016 - entrée en vigueur du S2REnR Corse
27 MW de capacités réservées pour les EnR
Aucun travaux de création ni de renforcement
Quote-part nulle

Au 1^{er} septembre 2016, toutes les capacités réservées ont été allouées et la révision du schéma a été proposée au préfet.

Des travaux de révision du schéma sont engagés avec la DREAL.

A ce jour, plusieurs postes sources de Corse ne disposent plus ou quasiment plus de capacité d'accueil physique. Ce point est développé en 2^{ème} partie.

ETF Guadeloupe

Le S3REnR de Guadeloupe a été **approuvé le 01/07/2021** par le préfet de Guadeloupe.

Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une capacité d'accueil de 74 MW (dont 4 MW pour les installations inférieures à 100 kVA).

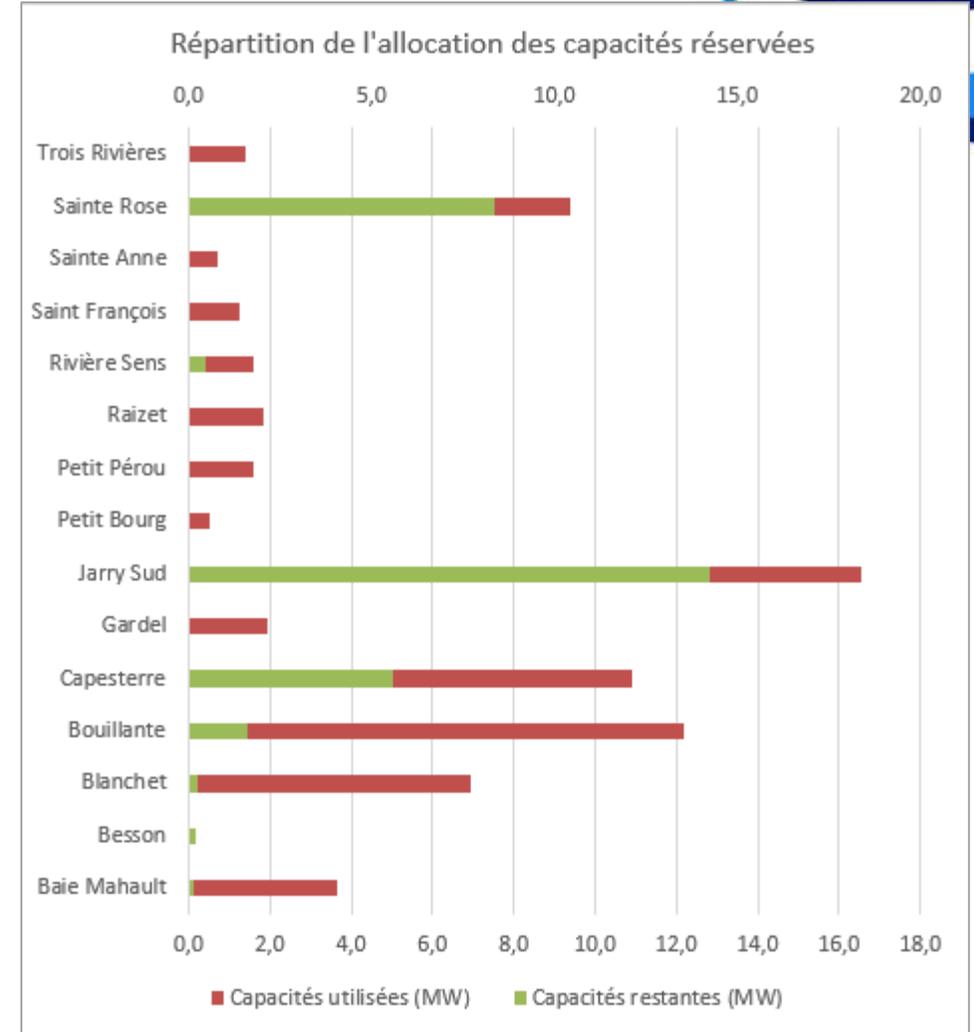
La quote-part s'établit, après actualisation au 1^{er} janvier 2024 à **62,1 k€/MW**.

56% des capacités réservées ont été affectées.

A ce jour, plusieurs postes sources ne disposent plus ou quasiment plus de capacité d'accueil physique.

La saturation de certains postes conduit EDF-SEI à proposer d'engager la révision du schéma même si le seuil des deux-tiers n'est pas atteint.

Ce point est développé en 2^{ème} partie.



ETF Guadeloupe

Avancement des travaux de l'état initial

L'état initial du S3REnR de la Guadeloupe prend en compte :

- Le projet de poste électrique de Petit-Bourg. Les travaux sont terminés et la mise en service a été réalisée mi-2022.
- La construction d'une liaison souterraine entre les postes de Jarry-Sud et Petit-Bourg. Les travaux sont terminés. La Liaison a été mise sous tension mi-2022 en parallèle de la mise en service du poste source de Petit-Bourg.
- Le renforcement des liaisons Blanchet - Jarry et Besson - Sainte-Anne devraient être finalisés en 2024.

L'ensemble de ces travaux est à la seule charge du gestionnaire de réseau.

Avancement des travaux du S3REnR

Le seuil de déclenchement des travaux associés à la mise en service du nouveau transformateur au poste de Blanchet n'est pas encore atteint.

BTF Guyane

Le S2REnR de la Guyane a été **approuvé le 10/03/2020** par le préfet de la Guyane. Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une **capacité d'accueil de 105 MW**.

L'arrivée régulière de projets de production EnR depuis l'approbation du S2REnR de Guyane a conduit en octobre 2021 à l'atteinte du seuil des deux tiers d'attribution des capacités d'accueil du schéma, qui a entraîné la mise en œuvre de la procédure de révision du S2REnR.

En application de l'article D321-20-1 du code de l'Energie et dans l'attente de la révision du S2REnR, EDF SEI Guyane a proposé une adaptation du S2REnR en raison des difficultés rencontrées pour répondre aux demandes de raccordement.

Le projet d'adaptation a été présenté aux parties prenantes le 12 juillet 2023 et notifié au préfet le 21 août 2023.

En complément des travaux prévus au schéma, l'adaptation prévoit des **investissements à hauteur de 1,4 M€**, correspondant à la création d'une demi-rame au poste source de Balata et la création d'une demi-rame au poste source de Dégrad-des-Cannes.

Le montant total des investissements du schéma s'élève désormais, après adaptation, à 13,58 M€ selon les conditions économiques de 2023.

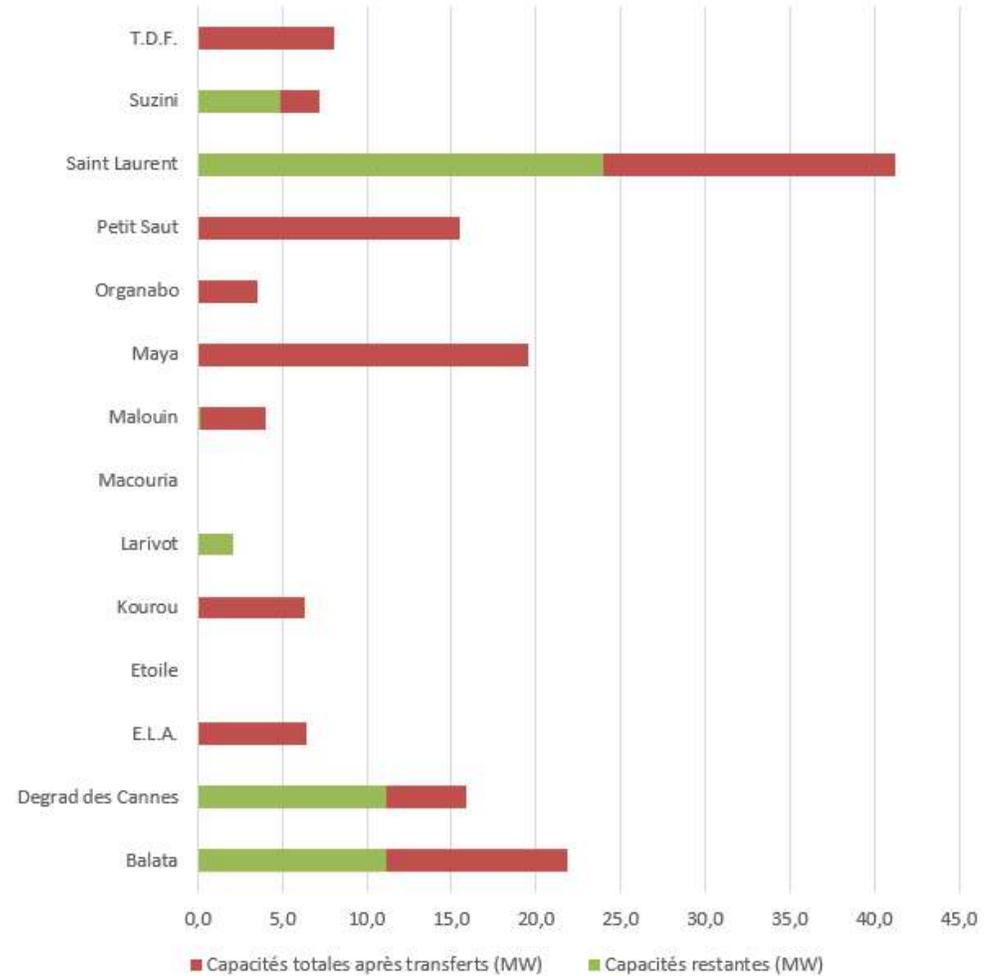
Capacité du schéma à l'approbation en mars 2020	Capacité créée avec l'adaptation à Cayenne	Capacité créée avec l'adaptation à St Laurent	Capacité totale après l'adaptation en août 2024	Quote-Part actualisée aux conditions économiques 2023
105 MW	27 MW (postes de Suzini, Balata et DDC)	21,4 MW (poste de Margot)	153,4	88,5k€/MW

BTF Guyane

A ce jour, plusieurs postes sources ne disposent plus ou quasiment plus de capacité d'accueil physique.

Ce point est développé en 2^{ème} partie.

Répartition de la capacités allouées



— BTF Guyane

Avancement des travaux de l'état initial

Le poste source de Macouria a été mis en service le 21 février 2024 et les raccordements HTA sont en cours et seront finalisés fin 2024.

Avancement des travaux prévus dans le S2RENR

Création d'un poste source dans la zone de Petit-Saut

La mutation des deux transformateurs et le remplacement d'une demi-rame ont eu lieu en 2023. Le remplacement de la second demi-rame est prévu avant octobre 2024 ce qui permettra le raccordement de consommateurs et de producteurs fin 2024.

Le projet d'adaptation de la structure HTB (tronçonnement des jeux de barres) sont reportés en 2025.

Le coût prévisionnel associé à cet investissement est de 5,9 M€ (contre 9,71 M€ initialement prévu).

Les sommes déjà dépensées au 1^{er} janvier 2024 s'élèvent à 3,4 M€, correspondant à l'achat d'une grande partie du matériel, aux études d'ingénierie, au premier terme de paiement du marché travaux et aux premiers travaux réalisés.

Ajout d'un transformateur de 20 MVA au poste d'Organabo

La date prévisionnelle de mise en service est repoussée à mars 2025.

Le coût prévisionnel initial associé à cet investissement était de 3,3 M€ soit une évolution +1,98 M€ par rapport au coût prévisionnel.

Les sommes déjà dépensées au 1^{er} janvier 2024 s'élèvent à 2,4 M€, correspondant à l'achat du matériel, aux études, et aux travaux réalisés.

— BTF Guyane

Avancement des travaux prévus dans le S2REN (adaptation)

Création d'une demi-rame au poste de Balata

Le coût prévisionnel associé à cet investissement est de 0,7 M€.

L'étude détaillée est en cours de réalisation pour une échéance prévue au deuxième trimestre 2024.

Les travaux sont prévus en 2025 avec une mise en service en T3 2025.

Création d'une demi-rame au poste de Dégrad-des-Cannes

Le coût prévisionnel associé à cet investissement est de 0,7 M€.

L'étude détaillée est en cours de réalisation pour une échéance prévue en fin d'année 2024.

Les travaux sont prévus sur 2027 et 2028, avec une mise en service en fin 2028.

ETF Martinique

Le S2REnR de la Martinique a été **approuvé le 17/02/2020** par le préfet de la Martinique. Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une **capacité d'accueil de 142 MW**.

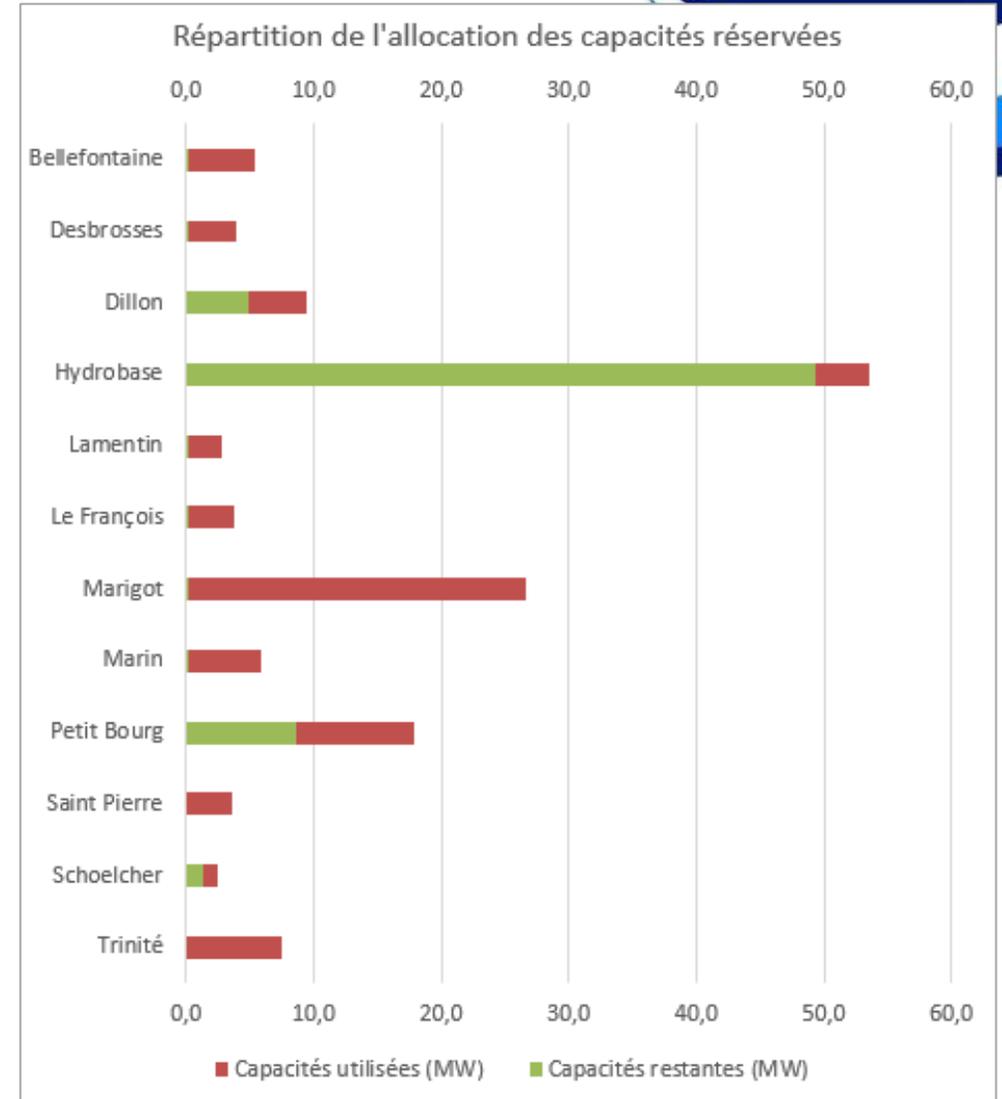
La quote-part s'établit, après actualisation au 1^{er} janvier 2024 à **122,8 k€/MW**.

55 % des capacités réservées ont été affectées

A ce jour, plusieurs postes sources ne disposent plus ou quasiment plus de capacité d'accueil physique.

La saturation de certains postes conduit EDF-SEI à proposer d'engager la révision du schéma même si le seuil des deux-tiers n'est pas atteint.

Ce point est développé en 2^{ème} partie.



ETF Martinique

Ajout d'un transformateur de 36 MVA au poste de Marigot

Les travaux d'ajout d'un transformateur de 36 MVA au poste de Marigot sont terminés et le nouveau transformateur a été mis en service en 2022.

Le coût prévisionnel actualisé au 1^{er} janvier 2022 était de **3,1 M€**

Le montant total des travaux réalisés s'élève à 2,8 M€.

Remplacement d'un transformateur de 20 MVA par un 36 MVA au poste de Marigot

Les travaux de remplacement d'un transformateur de 20 MVA par un 36 MVA au poste de Marigot sont terminés et la mise en service a été réalisée début 2023.

Le coût prévisionnel actualisé au 1^{er} janvier 2022 était de **0,52 M€**

Le montant total des travaux réalisés s'élève à 0,4 M€.

Création d'une liaison HTB entre les postes de Trinité et Lamentin

L'instance Locale de Concertation a validé l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact le 7 juillet 2021.

La DUP a été obtenue le 17 novembre 2023 par arrêté préfectoral n°R02-2023-11-17-00004.

La mise en service prévisionnelle est repoussée à avril 2027, en raison de difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude détaillée et de l'allongement des délais pour l'approvisionnement du matériel, au regard du contexte actuel sur ce type de marché.

Le coût prévisionnel actualisé au 1^{er} janvier 2024 est de **22,7 M€**

Les sommes déjà dépensées au 1^{er} janvier 2024 s'élèvent à 1,1 M€ correspondant aux études et à la constitution des demandes d'autorisation.

BTF Réunion

Le S3REnR de la Réunion a été **approuvé le 19/03/2019** par le préfet de la Réunion. Ce schéma met à disposition des projets de production EnR une **capacité d'accueil de 162,7 MW**.

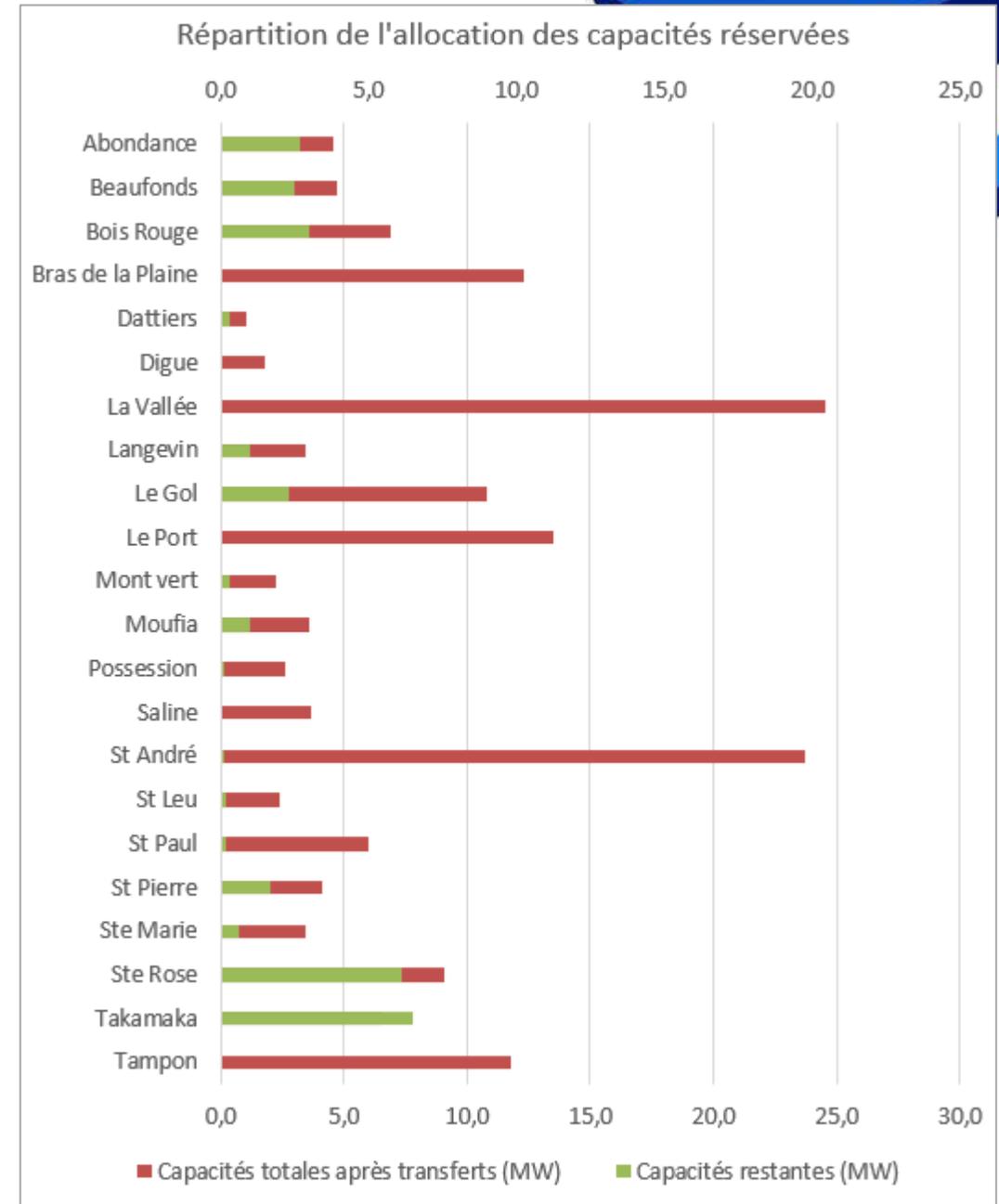
Il prévoit des **investissements sur le réseau de transport à hauteur de 3,4 M€** correspondant à la création d'un transformateur déphaseur au poste électrique d'Abondance.

La quote-part s'établit, après actualisation au 1^{er} janvier 2024 à **25,3 k€/MW**.

Les capacités S2REnR sont épuisées sur plusieurs postes, notamment dans la zone de Saint-Denis. Cependant, tous ces postes ne sont pas saturés d'un point de vue électrique et des transferts sont encore envisageables sur la plupart.

Au 1^{er} janvier 2024 environ 82 % des capacités réservées ont été affectées. Les deux-tiers de capacités réservées ont été utilisées, ce qui a déclenché le processus de révision du schéma.

Pour autant, le seuil de déclenchement des travaux prévus au poste d'Abondance n'a pas encore été atteint.





SRR(R)EnR
Zones concernées par la
saturation des capacités

CCP du 17 juillet 2024

Contexte

Sur certains postes sources de nos Directions Régionales, les capacités réservées dans le cadre des SRR(R)EnR sont aujourd'hui épuisées.

Sur certains postes sources en Corse, en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique, les capacités physiques n'étant pas supérieures aux capacités prévues dans le cadre du schéma en vigueur, un transfert de capacité depuis une autre zone n'est plus possible pour satisfaire les demandes de raccordement.

Sur ces postes sources, il existe des contraintes sur des ouvrages mutualisés qui ne peuvent être résorbées que dans le cadre d'une révision du SRR(R)EnR (ou d'une ORA à la demande du producteur incluant le financement d'ouvrages mutualisés supplémentaires, non prévus au schéma).

L'Article D.342-23 du code de l'énergie prévoit qu'« En l'absence de solution de raccordement de référence [...] le délai de traitement de la demande de raccordement prévu par les documentations techniques de référence des gestionnaires des réseaux publics d'électricité est suspendu jusqu'à adaptation ou révision du schéma dans les conditions prévues aux articles D.321-20-1 à D.321-20-5. La suspension du délai ne remet pas en cause l'entrée en file d'attente du demandeur du raccordement ».

Dans ce cas de figure, les demandes de PTF sont toujours à qualifier pour une entrée en file d'attente par ordre d'arrivée.

Il s'agit ici d'une saturation locale, dans certaines zones où les capacités physiques du réseau sont épuisées, et non d'une saturation globale des schémas.

Contexte

La révision des schémas permettra de recréer des capacités d'accueil.

En Corse, en Guyane et à la Réunion, le seuil de déclenchement de la révision a été atteint (avec la consommation des deux-tiers de capacités réservées), ce qui a conduit à enclencher le processus de révision du schéma.

En Guadeloupe et en Martinique, la saturation de certaines zones conduit EDF-SEI à proposer d'engager la révision du schéma même si le seuil des deux-tiers n'est pas atteint.

La validation des schémas révisés déclenchera la construction de nouveaux ouvrages, qui prendra du temps.

Dans l'attente de la mise en service des ouvrages prévus dans les SRR(R)EnR, l'article D.342-23 du code de l'énergie précise que les gestionnaires des réseaux publics peuvent proposer des solutions de raccordement incluant des limitations temporaires d'injection d'électricité sur les réseaux.



— Traitement des demandes de raccordement dans les zones saturées

En l'absence de capacité « physique » sur le poste le plus proche de l'installation HTA, une solution de raccordement est recherchée sur les postes voisins dans la limite de 30 km.

Une solution HTA de grande longueur est une source de désoptimisation (coût des travaux, pertes) lorsqu'il est possible de renforcer le poste source le plus proche de l'installation à raccorder.

Ce renforcement impliquant des ouvrages mutualisés, il ne peut être mis en place que dans le cadre d'une révision du SRR(R)EnR (ou d'une ORA avec prise en charge des ouvrages mutualisés à la demande du producteur).

S'il n'y a pas de solution de raccordement sur un poste voisin dans la limite des 30 km, le traitement de la demande de PTF est suspendu jusqu'à ce que la révision du schéma rende possible le raccordement optimal. Les PRAC sont annulées et remboursées.

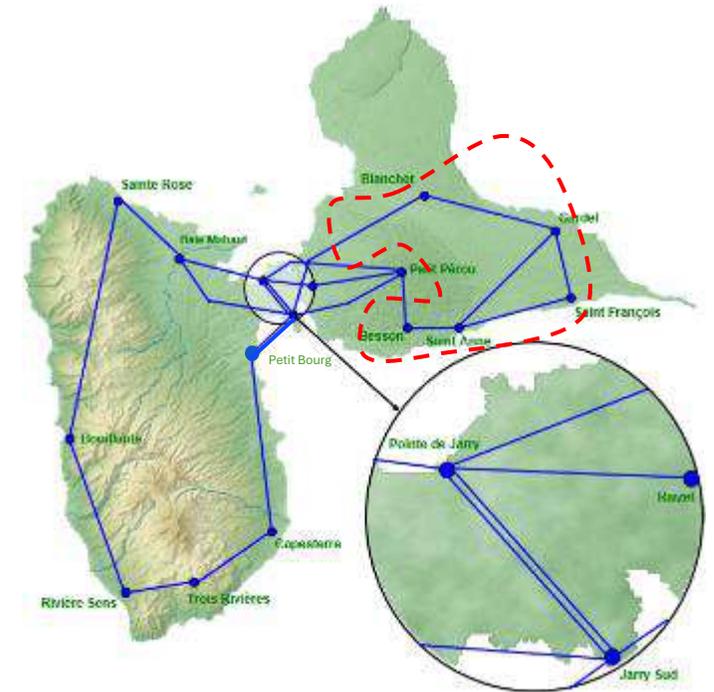
NB : cette limite ne s'applique pas lorsque l'installation à raccorder est située à plus de 30 km du poste source le plus proche.

Pour les raccordements BT > 36 kVA, en l'absence de capacité « physique » sur le poste le plus proche de l'installation, le traitement de la demande de PTF est suspendu jusqu'à ce que la révision du schéma rende possible le raccordement optimal.

Guadeloupe

Les capacités S2REnR sont quasiment épuisées sur la Grande Terre.

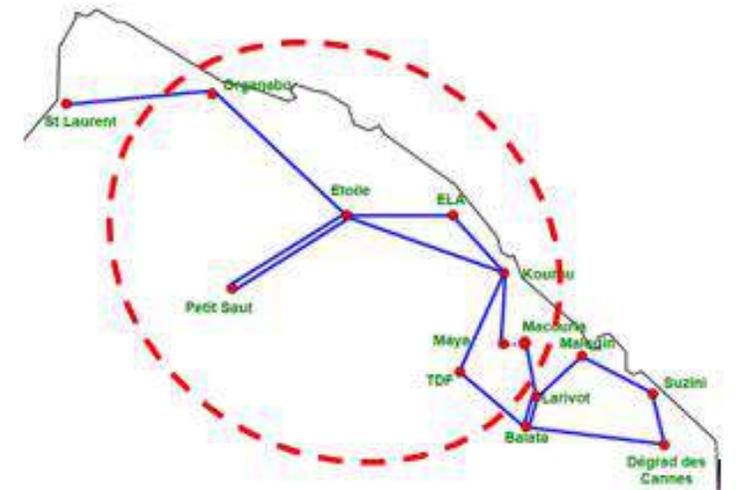
Quand les dernières capacités prévues au S2R auront été attribuées, il ne sera plus possible de satisfaire les demandes de raccordement se présentant sur les postes de SAINT-FRANCOIS, BLANCHET, GARDEL, SAINTE-ANNE et BESSON, en raison des contraintes d'évacuation sur la boucle de la Grande Terre.



Guyane

Les capacités S2REnR sont totalement épuisées à l'ouest de Cayenne (à l'exception de Saint-Laurent-du-Maroni).

Sur les postes ORGANABO, ETOILE, PETIT-SAUT, E.L.A., KOUROU, MACOURIA et T.D.F., il n'est plus possible de satisfaire les demandes de raccordement en raison des congestions importantes sur les lignes HTB entre Kourou et Cayenne, et dans une moindre mesure entre Etoile et Kourou.



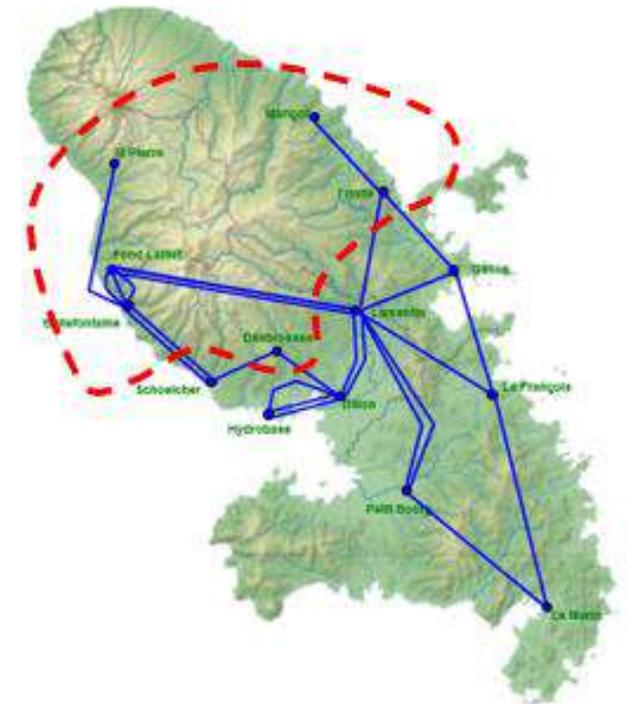
— Martinique

Les capacités S2REnR sont quasiment épuisées dans le nord de l'île.

Les postes dans le Nord ne peuvent plus accueillir de capacités supplémentaires, en raison des contraintes d'évacuation sur les liaisons HTB.

Il n'est plus possible de satisfaire les demandes de raccordement se présentant sur les postes de MARIGOT, TRINITÉ, SAINT-PIERRE, BELLEFONTAINE, et DESBROSSES.

Ce sera également le cas pour le poste de SCHOELCHER quand les dernières capacités prévues dans le S2REnR auront été consommées



Merci

Concertations en cours et à venir

Prochains guichets stockage

Consultation publique de la CRE du 23 mai 2024

La CRE a mis en consultation le 23 mai 2024 un projet de révision de sa méthodologie d'examen des projets de stockage dans les ZNI dans la perspective de futurs guichets en Guadeloupe et en Corse. Les principales évolutions envisagées concernent :

- Les modalités de transmission des dossiers (directement à la CRE et non plus via le GRD)
- La mise en place de modalités spécifiques pour les projets de STEP
- Les modalités relatives au raccordement : utilisation uniquement de PRAC et évaluation des coûts de raccordement
- Encadrement du dimensionnement des projets

Suites de la consultation

A date, la CRE prévoit l'organisation de guichets :

- En mai 2025 en Guadeloupe
- En septembre 2025 en Corse
- Eventuellement dans les mois qui suivront la publication de la PPE en Guyane
- Eventuellement de nouveaux guichets en Martinique et à la Réunion en 2027

Impacts pour EDF SEI

Si la CRE confirme les évolutions envisagées dans sa consultation, EDF SEI organiserait un nouveau GT stockage dans le cadre du CCP afin notamment de :

- présenter le CCTP des futurs guichets et les cartes des localisations préconisées par le GRD
- lancer la concertation sur les évolutions nécessaires notamment sur la fiche de collecte

Révision du CARD-i HTA

L'article 29 de la loi APER du 10 mars 2023 prévoit une révision des modèles de contrat d'accès au réseau et une approbation de ces modèles par la CRE. La loi prévoit également que les nouveaux contrats « se substituent aux contrats en cours d'exécution dans des conditions définies par la Commission ».

Travaux lancés par Enedis

La CRE a souhaité que les GRD proposent un modèle de contrat commun à tous les GRD

- Concertation des GRD du 5 février 2024 au 15 avril 2024
- Concertation des producteurs en CCP Enedis lancée le 28 mai

A l'issue de cette concertation, la CRE lancera une consultation publique, en vue d'aboutir à une délibération sur le nouveau modèle de CARD-i HTA (CG + CP) en janvier 2025.

Prise en compte des spécificités des ZNI

EDF SEI a répondu à la concertation des GRD lancée par Enedis et a demandé à la CRE la possibilité de définir un modèle de contrat spécifique aux ZNI. Ce modèle de contrat devra coller au plus près au modèle Enedis mais nécessitera une concertation spécifique en CCP SEI puis une délibération spécifique de la CRE. Des travaux internes sont en cours, en lien avec la CRE, pour déterminer les points en écarts avec Enedis, dans l'objectif de lancer une concertation en CCP SEI avant l'automne.



Programme IPS – Interface Producteurs & Stockeurs

Contexte et Objectifs du Programme IPS

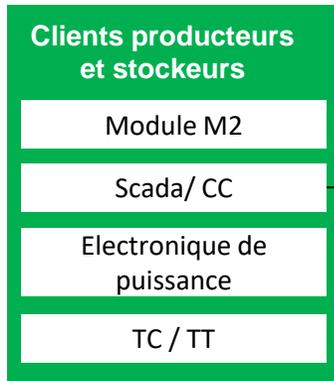


Des chaines communicantes au service de la TE et de la conduite réseau

Développement de 3 nouvelles chaines communicantes métier permettant la conduite des réseaux HTA, la supervision, le pilotage et le contrôle de performance techniques des P&S.



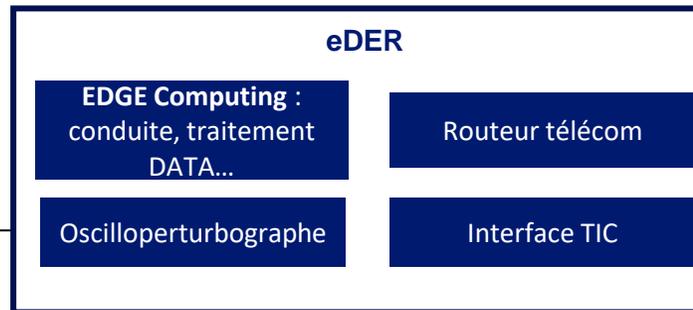
Domaine Producteur Stockeur



IEC 61850



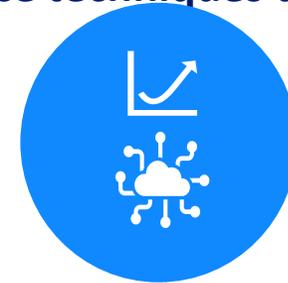
Liaisons Télécoms sécurisées de bout en bout



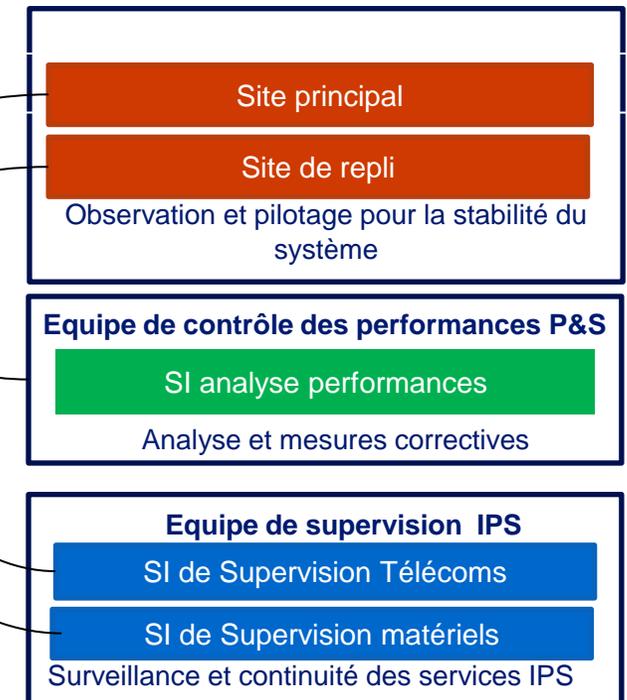
DETECT



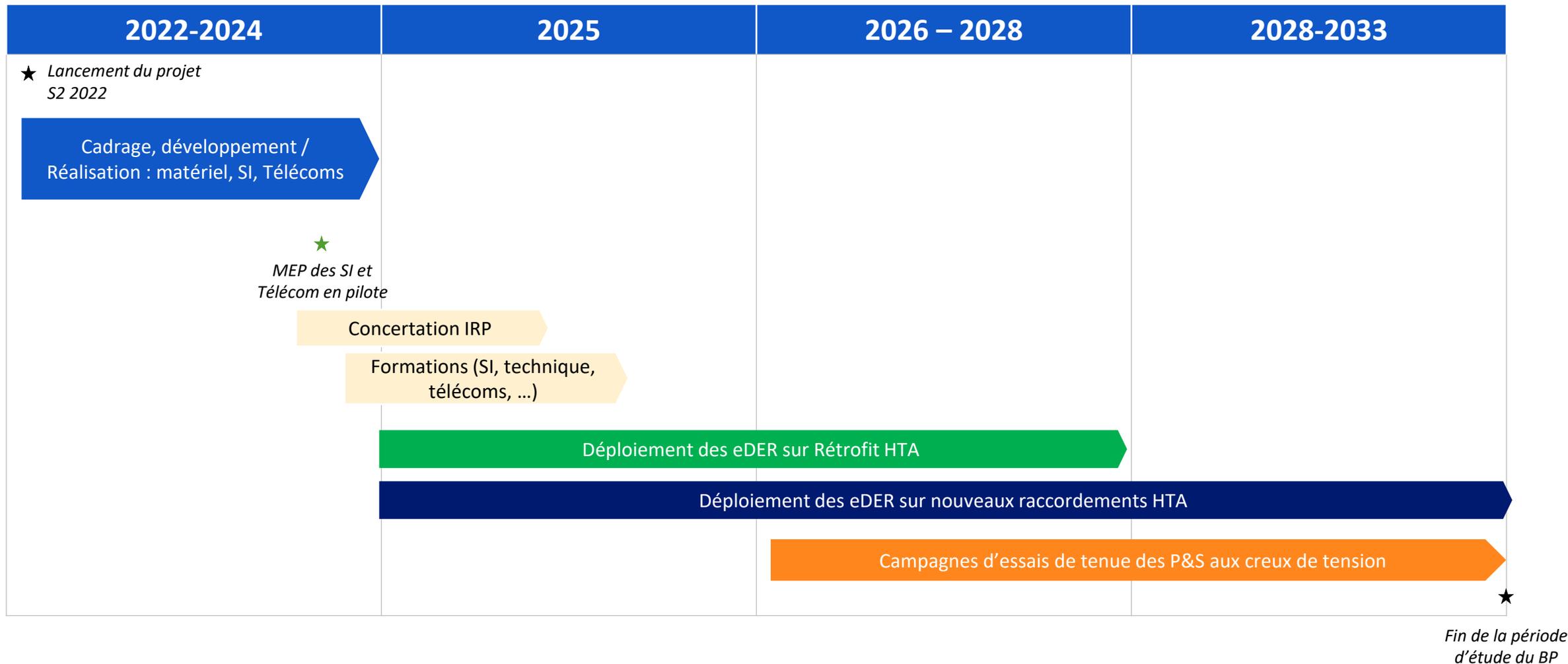
Pour tester la résistance des P&S aux creux de tension



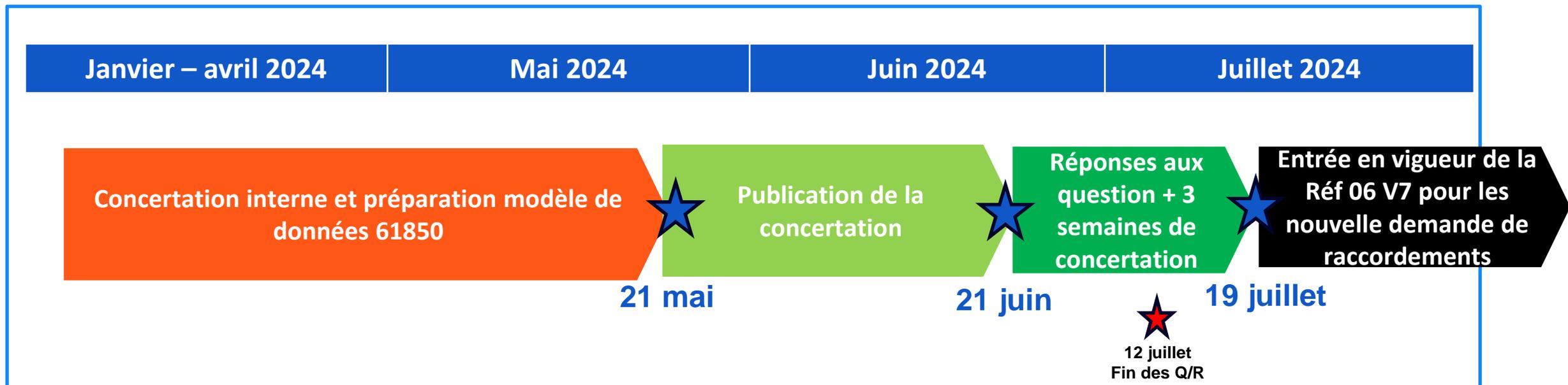
Domaine SI d'EDF SEI



Macro-planning du Programme IPS



Zoom sur la Réf 06 V7



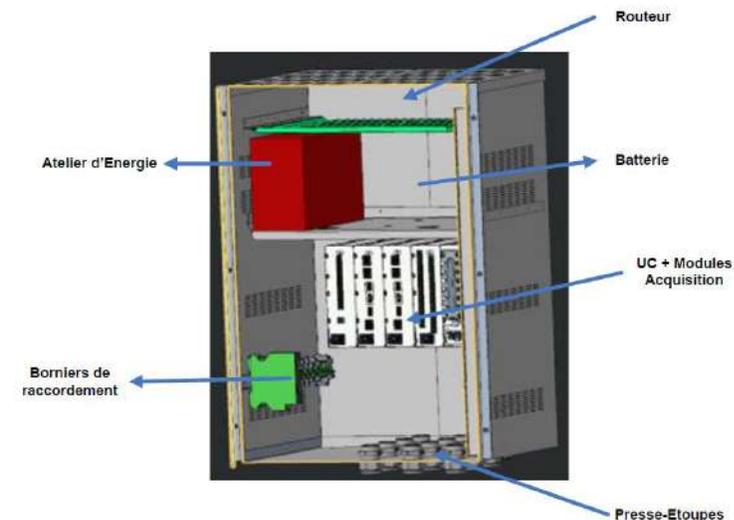
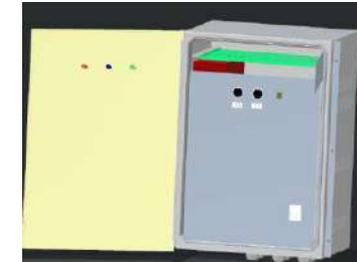
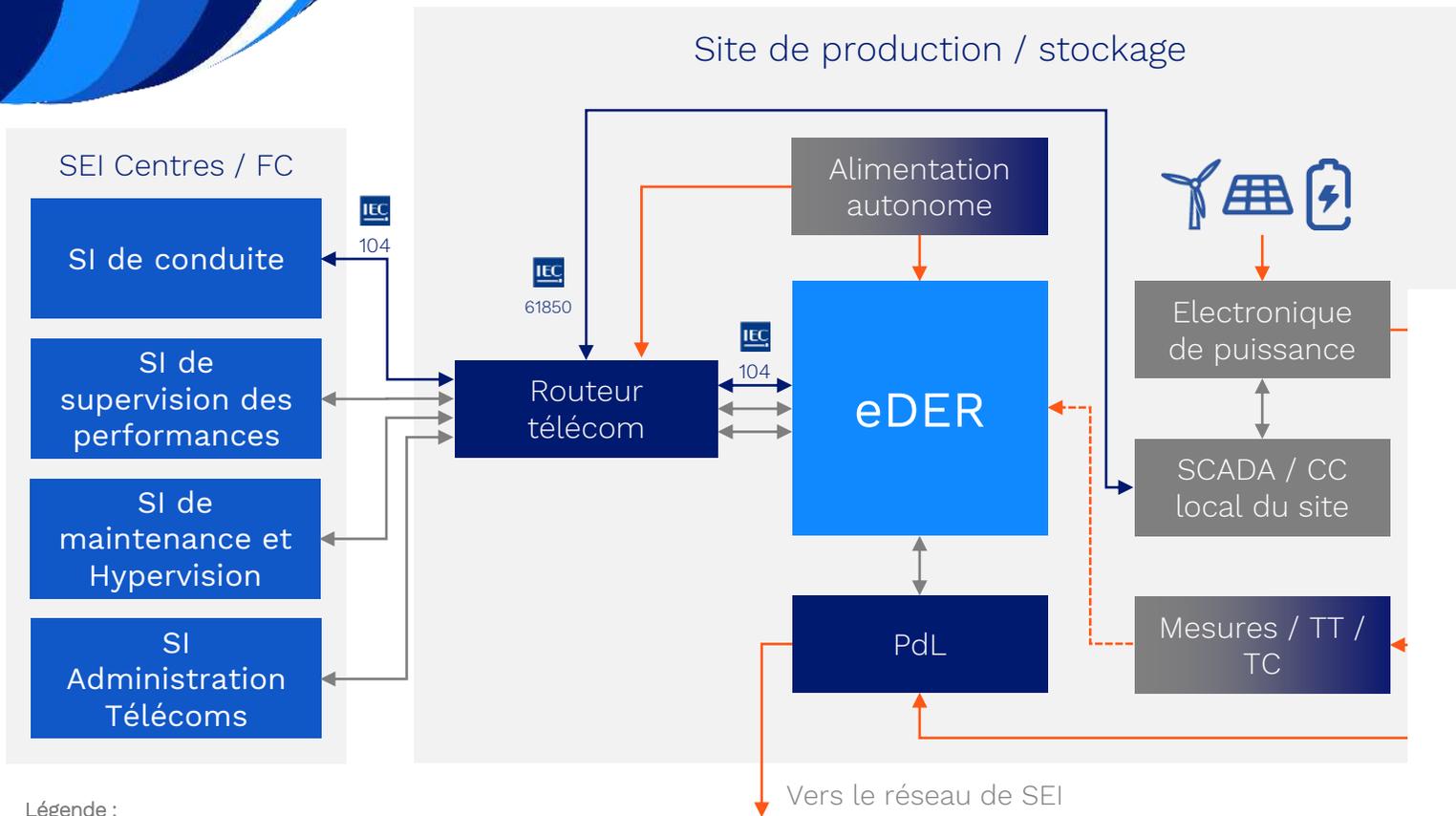
Pour les sites de production déjà raccordés avant le 19/07/2024

- La version précédente de la Réf.06 (V6) reste en vigueur –interface analogique
- Un guide d'application sera publié à horizon septembre 2024 – détail des signaux échangés pour chaque fonction et schémas de câblage
- **Une version spécifique de l'eDER est prévue pour les anciens sites** avec une interface analogique au bornier frontière

eDER, comment ça marche ?



eDER - Un équipement EDF SEI, c'est à la fois un DEIE numérique et oscillogerturbographe



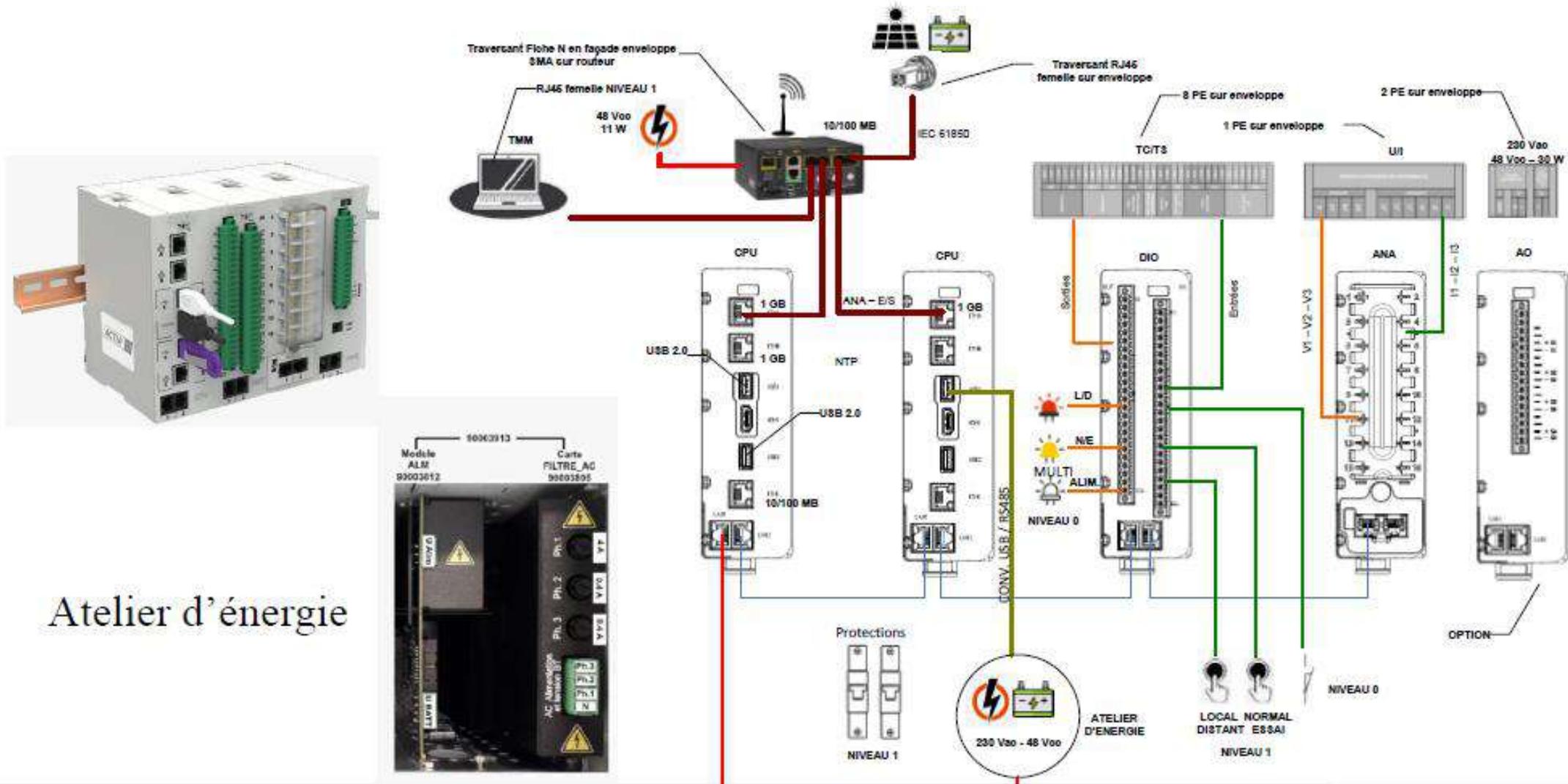
eDER cible

Légende :

- Flux électriques
- Flux d'informations propriétaires
- Propriété / périmètre SEI
- Propriété selon cas
- Mesures électriques
- Flux d'informations standardisés
- Propriété / périmètre producteur / stockeur
- eDER



eDER – Architecture Matériel



Atelier d'énergie

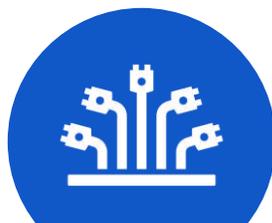
Étapes de pose des eDER identifiées



Prévisite : identifier les contraintes du site



Fixation au mur ou en baie de l'eDER



Câblage de l'eDER au bornier producteur

30ne de câbles : 3U et 3I et courant faible



Pose de l'antenne du routeur à l'extérieur du PDL

(~3m de hauteur)



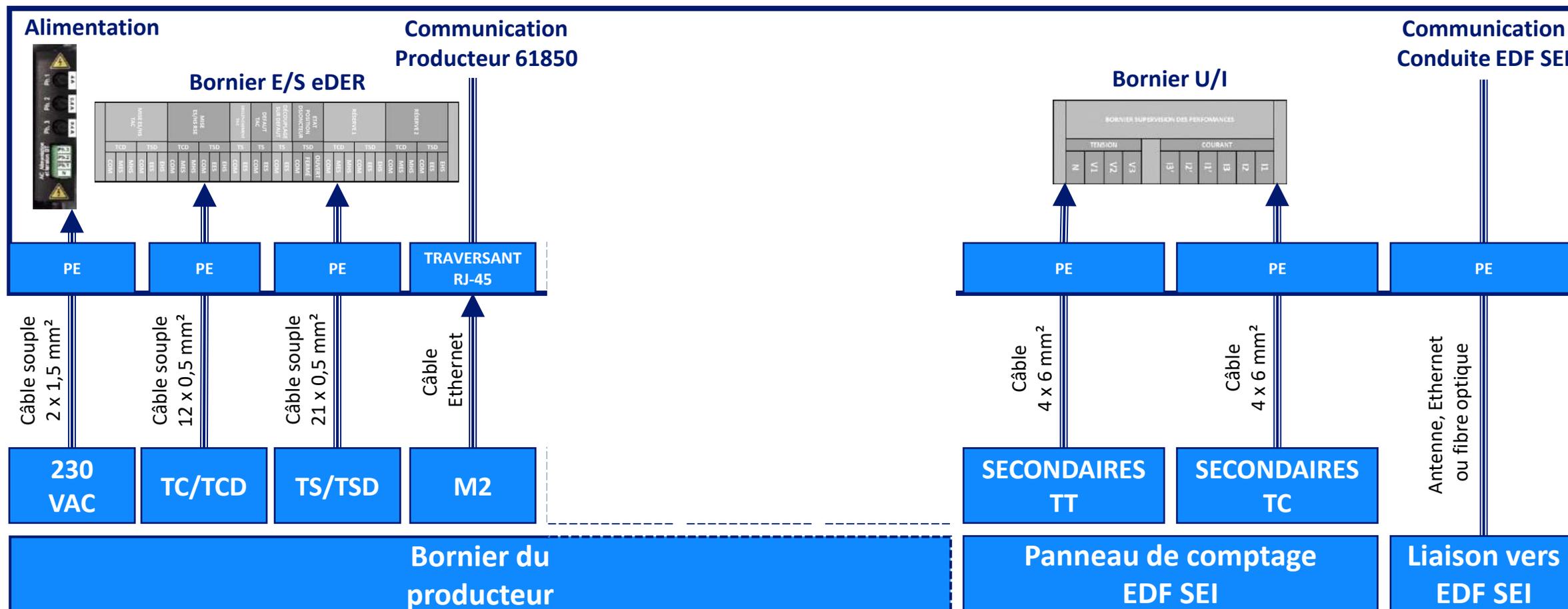
Mise en service et tests locaux

Procédure de tests

1. Tests des eDER en labo avec simulateur SCADA producteur => validation de l'eDER
2. Tests sur site hors connexion conduite pour validation de la conformité du SCADA producteurs et du bornier frontière
3. Tests de bout en bout : envoies d'ordre depuis le centre de conduite EDF SEI
4. Remise du rapport de tests au Producteur et à l'équipe de supervision

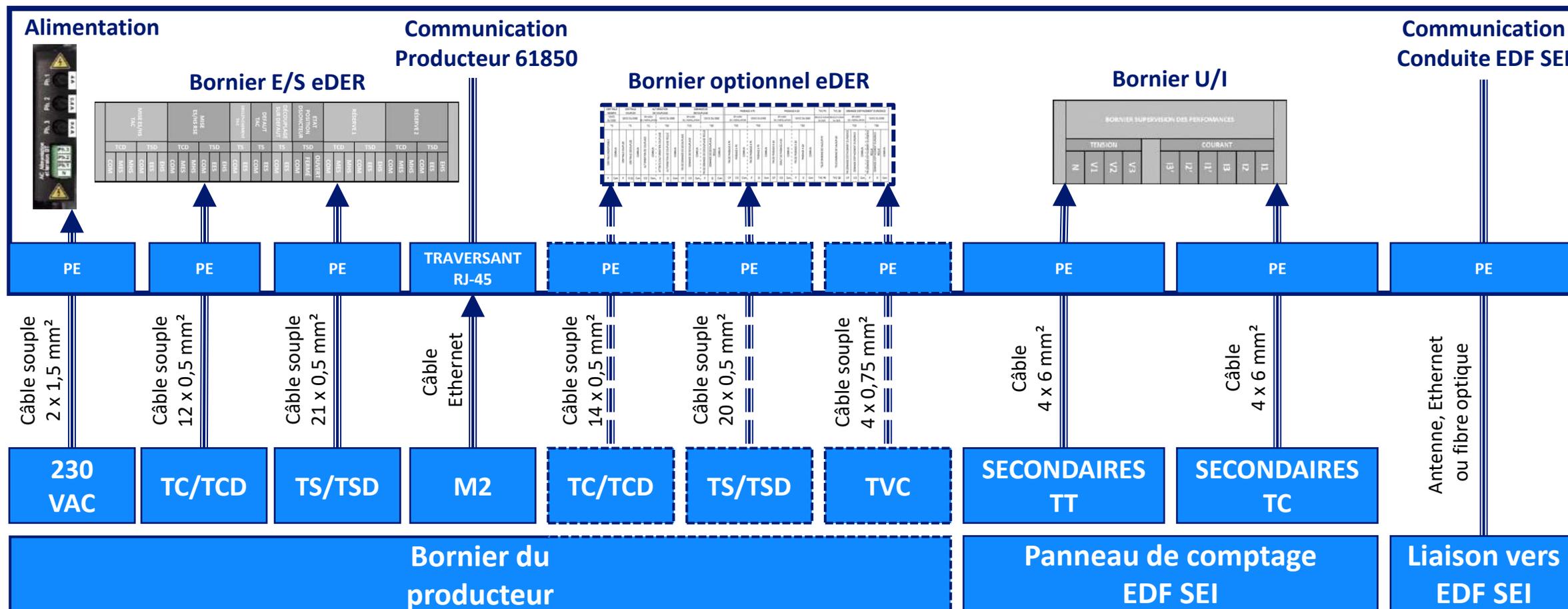
Câblage de l'eDER – Cas d'un nouveau raccordement en version numérique

Coffret eDER

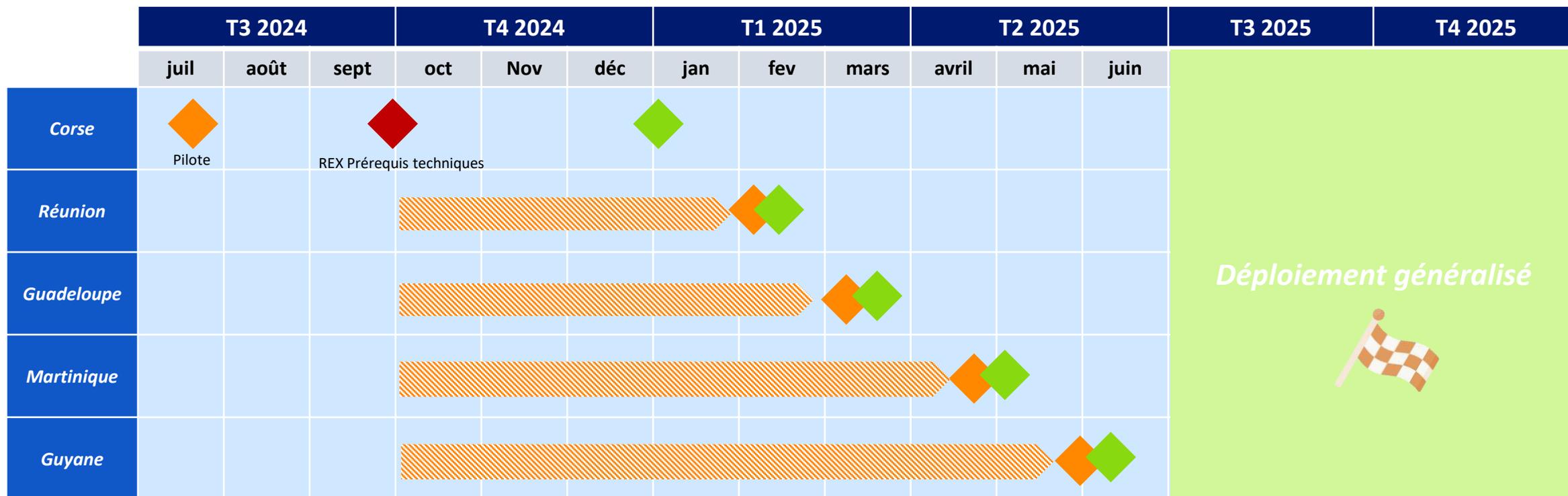


Câblage de l'eDER – cas d'un rétrofit via le bornier frontière existant

Coffret eDER



Planning prévisionnel du déploiement des prérequis et pilotes



 Déploiement d'eDER pilotes

 REX pilotes

 Préparation des prérequis techniques

 Prérequis techniques déployés

Note : Les délais peuvent varier en fonction des impératifs projet ou en fonction des contraintes locales

Actualisation de la DTR – Chantiers en cours

Fiche de collecte pour les installations BT et HTA en S24 :

- Concertation lancée le 23 janvier 2024 jusqu'au 26 février 2024
- 2 retours
- Rapport de concertation en cours de finalisation (notamment des interrogations sur l'attestation de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'annexe 5)
- Finalisation en cours des formulaires papiers et sur le portail raccordement.

Procédures de traitement des demandes de raccordement Producteurs et/ou Consommateurs

Les futures versions vont être autoportantes (sans renvoi sur les documents Enedis) et typées : La SEI REF 07 actuelle couvre les segments ≤ 36 kVA et > 36 kVA , demain il y aura une note « SEI REF – Prod BT inf36kVA » et une seconde note « SEI REF – Prod BT sup36kVA » pour fixer les textes et gagner en clarté.

- Raccordement ≤ 36 kVA : En cours de mise à jour avec adossement aux procédures en vigueur chez Enedis
=> cible : mise en concertation 2024T3 pour entrée en vigueur fin 2024 / début 2025
- Principales évolutions :
 - ❖ Prise en compte du nouveau portail raccordement et les nouveaux services apportés
 - ❖ Adossement avec le barème de raccordement pour la limite de raccordement monophasé
 - ❖ Ajout de réserves sur les délais de réalisation des travaux réalisés par EDF : Entrave, aléas sur la nature des sous-sols traversés, réalisation tardive et/ou non conformes des travaux incombant au Demandeur ...
- Raccordement > 36 kVA : A lancer. Cette mise à jour entrainera probablement plusieurs mises à jour et/ou création de notes.
=> cible : Entrée en vigueur courant 2025

Actualisation de la DTR – Chantier en cours

[Formulaire de demande de raccordement d'une installation de stockage dans le cadre des guichets stockage Corse et Guadeloupe](#)

- Formulaire « v0 » établi sur la base du texte mis en Consultation publique du 23 mai 2024 relatif à la révision de la méthodologie d'examen d'un projet d'ouvrage de stockage d'électricité dans les zones non interconnectées
- Envoi des réponses à la consultation de la CRE au plus tard le 17 juin 2024
- SEI est en attente de la délibération de la CRE sur l'évolution de la méthodologie pour finaliser le projet de formulaire et le mettre en concertation.

[Mises à jour de DTR existantes à planifier :](#)

- SEI REF 03 : Concertation à venir à l'issue des travaux du GT Limitations des producteurs PV

MERCI

